



Compte-rendu de la visite chez GIBIS du jeudi 23 juillet 2026.

À l'initiative de notre association Petit Gibier 43, une trentaine de personnes, les membres des ACCA participant à l'opération "Faisans 2026", la présidente de la FDC 38 et un administrateur, le président de la FDC 43 et 3 administrateurs, l'éleveur M. Guillou ainsi que deux techniciens de la FDC 38 et un technicien de la FDC 43 se sont réunis pour visiter l'élevage de gibier GIBIS, situé à CHATTE en Isère.

Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur les solutions permettant de maintenir un fond de chasse suffisant, dans un contexte où les populations naturelles de gibier ne peuvent plus être préservées à un niveau satisfaisant.

Un constat partagé : la nécessité d'innover

Les intervenants ont rapidement souligné un double enjeu : d'une part, l'impossibilité de conserver des populations naturelles de gibier en nombre suffisant pour assurer une activité cynégétique durable, et d'autre part, le rejet par les chasseurs des lâchers réalisés la veille de l'ouverture de la chasse, jugés inefficaces en raison d'un potentiel de défense insuffisant des oiseaux et vus comme néfastes à l'image des chasseurs de petit gibier. Face à ces défis, la société GIBIS a développé une réponse originale : le "FAISAN PUR CHASSE", une marque déposée basée sur l'espèce "De Strauch", une souche historique détenue depuis des décennies par une propriété solognote.

Une méthode d'élevage pensée pour la nature

L'élevage chez GIBIS repose sur des principes rigoureux, conçus pour garantir des oiseaux robustes et autonomes. Dès les premiers jours, les poussins bénéficient d'une alimentation naturelle : des insectes vivants sont distribués au sol, ce qui permet un développement

accéléré – leur poids est doublé à 15 jours, un résultat équivalent à celui obtenu avec des aliments industriels... mais en seulement la moitié de temps. Cette approche, bien que réduisant le nombre d'œufs pondus (40 / poule) , assure une croissance optimale et un plumage imperméable, essentiel pour résister aux intempéries.

À partir de 8 semaines, les faisandeaux sont transférés dans de grandes volières, certaines équipées de panneaux photovoltaïques offrant un ombrage naturel, et toutes agrémentées de cultures variées. Le nourrissage au sol (maïs et tournesol concassés, blé) est maintenu pour ancrer chez les oiseaux un réflexe de recherche de nourriture en milieu ouvert. Aucune artificialisation n'est tolérée : pas d'arrosage des volières, une exposition à la lumière naturelle dès les premiers jours, et des perchoirs nombreux et du couvert pour favoriser un comportement proche de celui observé en liberté.

Pour renforcer encore leur instinct sauvage, un chien effaroucheur (tenu en longe) passe dans les volières deux fois par semaine. L'intérêt de cette pratique reste à valider, mais elle s'inscrit dans une logique de préparation des oiseaux aux conditions réelles. Enfin, des traitements anti-coccidiose et vermifuges sont appliqués en prévention, sans qu'aucune intervention supplémentaire ne soit nécessaire après le lâcher des oiseaux dans la nature.

Ce qui distingue ces oiseaux des faisans "classiques" , c'est leur comportement naturel marqué : quand nous approchons des volières, ces oiseaux manifestent un réflexe de fuite bien plus prononcé que celui des faisans d'élevage classiques, qui ont tendance à rester à proximité des bordures et à regarder passivement les humains . Une caractéristique qui laisse présager une meilleure adaptation en milieu naturel et une survie accrue après les lâchers.

Des recommandations pratiques pour les lâchers

Fort de leurs années d'expérience, la FDC38 et GIBIS proposent des conseils adaptés pour les lâchers. Ainsi la mise en parcs type perdrix n'est pas jugée nécessaire : les faisandeaux, déjà de grande taille, ne tireraient pas pleinement profit de ces structures, en raison de contraintes de hauteur et de superficie. En conséquence, les lâchers directs en milieu naturel sont tout à fait envisageables, voire recommandés. En revanche, l'utilisation des parcs type perdrix comme parcs de rappel est envisageable : laisser un couple de faisandeaux pendant quelques jours pour cantonner les oiseaux.

Une autre préconisation forte : les oiseaux doivent être lâchés par groupes d'une dizaine d'individus, afin de respecter leur comportement grégaire et de favoriser leur cohésion une fois en liberté.

Evidemment, les oiseaux doivent être lâchés près de points d'eau pérennes . Une alimentation au sol à base de maïs et tournesol concassés et blé est indispensable les premières semaines.

FDC38 : opération faisandeaux de la genèse à aujourd'hui...

Après une étude sociologique sur les attentes des chasseurs isérois , les réflexions des dirigeants de la fédération de l'Isère ont mis en lumière plusieurs priorités. Tout d'abord, aucune contrainte supplémentaire ne doit être imposée aux chasseurs pour garantir leur adhésion au projet. En revanche, un suivi rigoureux s'impose : grâce aux bagues, il sera essentiel de mesurer le taux de reprise des oiseaux lâchés, ainsi que leur dispersion dans l'environnement, afin d'évaluer l'efficacité de la méthode.

Enfin, une animation et une communication de long terme est indispensable pour créer une dynamique collective et rallier un maximum de territoires à cette démarche. L'enjeu est de taille : si ces oiseaux , grâce aux spécificités de l'élevage, présentent une qualité exceptionnelle lors des chasses, une partie d'entre eux pourrait même se reproduire naturellement au printemps suivant, offrant ainsi une solution pérenne aux défis actuels.

Des résultats prometteurs : de 37 communes en 2023 , il y en a 127 aujourd'hui qui participent au projet en 2026. De 2000 oiseaux en 2023 , on passe à 5700 cette année!

Au-delà des chiffres , il y a un véritable engouement des chasseurs isérois et une grande satisfaction pour les qualités cynégétiques de ces oiseaux en action de chasse.

Un gibier quasi naturel, c'est le souhait de tous ! Merci aux collègues de l'Isère d'avoir partagé leurs connaissances et de faire rêver les chasseurs de la Haute-Loire !

.....